



14ème législature

Question N° : 47129	De Mme Florence Delaunay (Socialiste, républicain et citoyen - Landes)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Premier ministre
Rubrique > santé	Tête d'analyse > diabète	Analyse > lutte et prévention.
Question publiée au JO le : 24/12/2013 Réponse publiée au JO le : 11/03/2014 page : 2298 Date de changement d'attribution : 07/01/2014		

Texte de la question

Mme Florence Delaunay attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la question de la maladie grave du diabète. Cette maladie chronique touche actuellement près de 4 millions de Français, 700 000 de nos concitoyens seraient aujourd'hui des personnes diabétiques qui s'ignorent, 400 nouveaux cas sont diagnostiqués chaque jour et 20 000 enfants sont atteints de cette maladie. Les experts parlent de « véritable épidémie silencieuse ». Non dépisté ou mal contrôlé, le diabète entraîne en effet de graves et irréversibles problèmes de santé (cécité, insuffisance rénale, maladies cardiovasculaires ou amputation). L'attribution du label « grande cause nationale 2014 » permettrait une plus grande sensibilisation sur la gravité et les conséquences de cette maladie. En conséquence, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre en matière de santé publique et de prévention des risques liés à cette maladie.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a attribué le label Grande cause nationale 2014 à l'engagement associatif le 14 février dernier. Cette candidature est portée par le « Mouvement associatif », (anciennement Conférence permanente des coordinations associatives, CPCA), qui fédère plus de 600 000 associations réunies autour d'une vingtaine d'organisations thématiques. Ce label permettra au « Mouvement associatif » d'engager une vaste campagne de sensibilisation dans les médias nationaux publics autour de l'engagement associatif afin de valoriser et promouvoir le rôle des associations et de l'engagement bénévole dans notre société. Par cette décision, le Premier ministre a ainsi souhaité soutenir les 16 millions de bénévoles associatifs, auxquels s'ajoutent 1,8 millions de salariés d'une association, engagés dans tous les domaines, dont celui de la santé. Le Premier ministre souligne néanmoins la qualité du dossier de candidature qui était porté par les acteurs associatifs de la lutte contre le diabète, fédérés par la Fédération Française des Diabétiques dans le collectif « Tous contre le diabète ». Le collectif a relevé à juste titre la nécessité d'apporter des réponses concrètes à cette épidémie et à ses complications qui frappent plusieurs millions de personnes, mais restent mal connues de la plupart des Français. Face à cette situation, le Premier ministre réaffirme l'importance d'intégrer pleinement la lutte contre le diabète à la Stratégie nationale de santé afin de renforcer l'information sur le diabète, la prévention et l'accompagnement des personnes concernées.